



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2025 / 10

**« Demande de crédit de CHF 68'000.- pour le remplacement du
compacteur de Salavaux »**

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 23 septembre 2025

Au Conseil communal
de Vully-les-Lacs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le compacteur de Salavaux pour les déchets ménagers nécessite de grosses réparations sur les parties balance et presse. La benne elle-même a un support qu'il faudrait consolider. Le montant estimé de ces réparations se monte à CHF 18'000.-. L'aspect extérieur mérite également une grosse réfection.

Ce compacteur a été mis en service en 2011 sur un terrain qui n'appartenait pas à la commune mais au restaurateur des 3 Suisses. Compte tenu, notamment des odeurs et des désagréments occasionnés par cette installation, ce dernier souhaite récupérer cette place.

Le nouvel emplacement est prévu sur la première place de parc du parking derrière le bâtiment communal. Il s'agit du seul endroit adéquat à cet effet. En effet, la commune ne dispose d'aucun autre terrain adapté, proche des habitations et sur le territoire communal, pour recevoir ce genre d'installation.

2. Objet du préavis

Le nouveau compacteur est d'une seule pièce, identique à ceux de Villars-le-Grand et de Mur avec un remplissage à droite. Il offre les avantages suivants qui correspondent à l'emplacement projeté :

- Encombrement restreint, perte d'une seule place de parc,
- Très peu d'odeur, car d'une seule pièce : lors de la vidange, rien ne reste sur place et les désagréments se limitent au camion qui prend en charge et ramène le conteneur. Ce type de machine convient bien pour une installation proche des habitations. Un essai est en cours depuis début juin et il donne entière satisfaction.

3. Observations financières et financement

Comme déjà signalé lors des précédents achats, pour ce genre de machines la location et le leasing ne sont pas judicieux, car beaucoup plus cher : + 18% pour le leasing et en relation avec la location, l'achat devient plus intéressant au bout de 6 ans déjà, alors que notre expérience a montré que ces compacteurs ont une durée de vie de 13 à 15 ans. L'entreprise Kolly nous a loué un compacteur jusqu'à fin septembre avec une location diminuée en cas d'achat. Le prix TTC de ce nouveau compacteur une fois installé est de CHF 68'000.

- Crédit demandé CHF 68'000.00
- Amortissement 10% (selon RCcom et annexe MCH2) CHF 6'800.00

Les charges annuelles se comptabiliseront sous le chapitre 4510 du compte de fonctionnement et la charge d'investissement sera résumée dans le récapitulatif des immobilisations (annexe aux comptes) sous la section 250'000, mobiliers, machines et véhicules.

4. Conclusion

Considérant les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal n° 2025 / 10,
- ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux nécessaires et à remplacer le compacteur de Salavaux;
- de lui accorder dans ce but, un crédit d'investissement de CHF 68'000.- ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante ; ;

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 29 juillet 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Michel Verdon



La Secrétaire :



Emilie Savary

Municipal délégué : M. Christian Genilloud

